

LE RENOUVELLEMENT DU CONGÉ DE LONGUE MALADIE, DE LONGUE DURÉE, DE GRAVE MALADIE

PIÈCES À FOURNIR POUR L'EXAMEN DU DOSSIER

- Un courrier de saisine indiquant de manière détaillée son objet et les questions précises pour lesquelles il est nécessaire d'avoir un avis,
- Le certificat médical du médecin traitant mentionnant que l'état de santé de l'agent justifie le renouvellement du congé déjà octroyé,
- Les conclusions circonstanciées du médecin traitant adressées **sous pli confidentiel** au Conseil Médical (Formation restreinte) décrivant précisément l'évolution de l'état de santé de l'agent, la durée de la prolongation d'arrêt de travail prévisible,
- Tous les documents médicaux nouveaux, non encore transmis au Conseil Médical (Formation restreinte), en possession de l'agent adressés, **sous pli confidentiel** (comptes rendus opératoires, radiologiques, avis spécialisés, etc...),
- L'état récapitulatif des différents arrêts de travail liés à la maladie,
- La lettre de l'agent sollicitant le renouvellement du congé octroyé (voir modèle lettre de demande de l'agent [joint](#)),
- La fiche de poste détaillée et actualisée de l'agent ainsi que l'historique des fonctions occupées,
- La fiche de renseignements dûment complétée (voir formulaire type de saisine du comité médical) concernant l'agent,
- La copie de toute notification CPAM (grave maladie)

Le secrétariat de l'instance, après primo instruction du dossier avec son président, se réserve le droit de solliciter d'autres justificatifs, selon les caractéristiques du dossier à instruire.